



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

**Décision n° 2021034**

**Date de convocation : 29/09/2021**

**Membres en exercice : 6**

**Votants : 5**

**Pour : 5**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Acte publié le : 19/10/2021**

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le 29 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD.

**Présents :** M. Jacques BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

**Absent :** M. Claude AVRIL

**Secrétaire de Séance :** M. Xavier MARQUOT

Rapporteur : M. Christophe REYNIER-DUVAL

**OBJET : ACHAT PUBLIC / AVENANT EN REDUCTION DU MARCHÉ 2019-52 PORTANT SUR L'ACQUISITION DE 4 MINIBUS ÉLECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES ET LA LOCATION DES BATTERIES**

**VU** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique et notamment l'article R2194-5 relatif aux modifications contractuelles ;

**VU** le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que la ville d'Orange, dans le cadre de sa compétence « transport en commun de personnes », a souhaité en 2019 développer un nouveau service de navettes électriques ;

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2021

Application agréée E-legalite.com

**CONSIDÉRANT** que suite à la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Orange N°21/2020 en date du 21 janvier 2020 et après avis favorable de la CAO, l'offre de la Sté LOHR industrie a été acceptée pour un montant de 488 000 € HT pour l'acquisition de 4 minibus ;

**CONSIDÉRANT** le contexte complexe dû au COVID et aux élections municipales, certains faits nécessitent la conclusion d'un avenant ;

Du fait de l'opérateur économique, le contexte a généré un important retard de livraison engendrant des pénalités très importantes. Un premier report avait été acté de mai 2020 à mars 2021.

**CONSIDÉRANT** qu'au 31 mars 2021, l'opérateur n'était toujours pas en mesure de livrer les véhicules. Un report du 1<sup>er</sup> avril 2021 au mois de septembre impose à la ville de réorganiser le service ;

Ainsi, les élections municipales ainsi que le transfert de la compétence mobilité à la CCPRO survenu durant le report de livraison ont changé les volontés politiques en matière de transport. Le projet sur 4 navettes n'est, à ce jour, plus viable financièrement.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article R2194-5 du Code de la commande publique, il a été trouvé un accord avec l'opérateur économique pour réduire le marché à 2 véhicules en tranche ferme et en tranche conditionnelle les 2 autres véhicules ;

**CONSIDÉRANT** l'impact financier suivant sur le contrat initial :

Montant initial HT du marché : 488 000.00 euros

Montant initial TTC du marché : 585 600.00 euros

Montant HT du présent avenant : 244 000.00 euros

Montant TTC du présent avenant : 292 800.00 euros

#### **Nouveau montant HT du marché**

Tranche ferme : 244 000.00 euros, soit 292.800 euros TTC

Tranche conditionnelle : 244 000.00 euros, pouvant être levés sous 1 an

### **LE BUREAU**

**AYANT ENTENDU** l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer les pièces relatives au présent avenant au marché 2019-52 ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget annexe mobilités ;
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

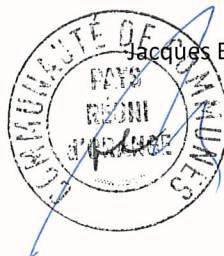
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme.

A Orange, le 11 octobre 2021

Le Président

Jacques BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2021

Application agréée E-legalite.com